



Paris, le 29 mars 2012

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

À

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Actuellement, les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sollicitent les directrices et les directeurs d'école pour la mise en oeuvre de la procédure Affelnet d'affectation en 6^{ème} des élèves de CM2. Alors que ces derniers exercent aujourd'hui leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles souvent sans aide administrative, cette nouvelle demande constitue une charge de travail supplémentaire importante.

Je tiens d'ailleurs à vous rappeler que cette tâche était auparavant en grande partie de la responsabilité des collègues qui bénéficient de véritables moyens en temps et en secrétariat.

Concrètement, le dispositif Affelnet requiert une série d'opérations chronophages : communications avec les familles via des formulaires de renseignements et d'informations, saisies informatiques des données récoltées. En l'état, les directrices et les directeurs d'écoles sont mis en difficulté pour remplir dans les délais et en toute sérénité l'ensemble de ces nouvelles tâches.

En conséquence, Monsieur le Ministre, je vous demande d'intervenir auprès des Recteurs et des Directeurs Académique des Services de l'Éducation Nationale, afin qu'ils accordent aux directrices et directeurs d'école le temps nécessaire à l'accomplissement de cette nouvelle charge de travail au service des élèves et de leurs familles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Sébastien SIHR